

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

<b>Mots-clés</b>	Soutien étiage, économie, changement climatique, tarification, hydrologie, prélèvements agricoles, usagers, hydroélectricité
<b>Rédacteur</b>	F GOULARD, N HEBERT, S ROBICHON
<b>Diffusion</b>	Groupe du CS
<b>Date</b>	09/12/2020
<b>Version</b>	V2

## Questionnements et recommandations du conseil scientifique concernant la note sur le nouveau modèle économique du soutien d'étiage

A la suite du conseil scientifique du 13 octobre dernier, un groupe de scientifiques pluridisciplinaire s'est réuni le 27 novembre pour faire une lecture critique de la note présentant l'état actuel de la réflexion sur le nouveau modèle économique du soutien d'étiage. Les questionnements et recommandations qui en découlent seront présentés au prochain comité de pilotage de l'étude qui aura lieu le 11 décembre 2020.

Le groupe commence par saluer la qualité du travail fourni et souligne tout l'intérêt de se poser ce type de question, éminemment politique, même si des échelles plus locales seraient sans doute plus adaptées. Par souci de pragmatisme, les échanges sont retracés au travers deux axes : des remarques et questionnements relatifs à la méthodologie et des recommandations plus générales en guise d'alertes en quelque sorte.

### Remarques méthodologiques

- Puisque cette étude fait suite à l'étude prospective « Ressources 2050 », bien préciser les hypothèses initiales qui pour certaines sont fortes et peuvent être contestées par certains acteurs : comment vont évoluer les usages ? (ordre de grandeur des différentes solutions de résorption des déficits envisagées, et notamment les efforts d'économie d'eau liés au secteur agricole). Incidemment la question du type de cultures irriguées et de valorisation agricole de l'eau doit être posée.
- Il serait utile d'être plus transparent sur les hypothèses de coût et notamment la différence de calcul entre le préjudice énergétique et le partage des charges utilisés dans le cadre de la mobilisation d'ouvrages hydroélectriques pour le soutien d'étiage.
- Dans les calculs, la question du mix énergétique n'est pas abordée, et notamment le coût d'opportunité lié au soutien d'étiage à partir des ouvrages hydroélectriques (y a-t-il intérêt de turbiner l'été pour satisfaire les besoins en climatisation comparativement à d'autres sources de production d'énergie (ex. solaire) ?).
- La notion de coût durable n'est pas forcément connue de tous. Il serait utile de raisonner sur les dépenses de maintenance à provisionner au lieu de provisions

pour renouvellement d'ouvrages dont la durée de vie est potentiellement très importante. Il serait intéressant de mieux distinguer dans les calculs de coûts, ce qui relève d'une approche "économique" (qui se place du point de vue de la collectivité au sens large, de l'intérêt général) et d'une approche "financière" (qui se place du point de vue d'un agent privé pour lequel les emprunts ont une incidence sur le tarif).

- Cette étude pourrait être placée dans un schéma plus global qui ferait la place à une analyse coût/efficacité en intégrant différentes « briques », par exemple le service de dilution/salubrité au regard du coût de systèmes de traitement tertiaire dans le domaine de l'assainissement qui seraient nécessaires sans ce service de dilution.
- La démarche compare la situation actuelle à la situation future en 2050 sans « raconter » les étapes ou trajectoires, or cette notion d'évolution a son importance car le système est dynamique (mise en évidence des points d'inflexion notamment).

### **Recommandations et alertes**

- Globalement, la question du soutien d'étiage et celle de la gestion quantitative sont des questions sociales et politiques : qui paie quoi et en quelle proportion ? Est-ce que la tarification est juste et équitable au regard de la consommation d'une part, des autres « usages non préleveurs/services » d'autre part. Sortir du principe « qui consomme paie » est un choix politique. Face à un tel choix, la question même de l'acceptation sociale peut être remise en cause car soupçonnée de vouloir imposer un modèle (« convaincre par l'éducation » de l'opportunité d'un choix politique qui ne fait pas consensus). Le contexte de Charlas, Sivens, Caussade et des bassines des deux Sèvres montre que la création d'ouvrages est sensible. Le questionnement soulevé par l'étude est donc légitime mais le type de réponse (création d'ouvrages) n'est pas forcément « réaliste » si on le met au regard des créations de réserves de ces 10 dernières années (de l'ordre de 6 millions de m3 face aux 60 millions annoncés lors de la réforme des volumes prélevables) et des controverses qu'elles ont soulevées. On peut faire l'hypothèse que le changement climatique provoque et provoquera des crises ou tensions d'usages, notamment sur l'eau potable (interruptions de l'approvisionnement en eau potable dans de grandes agglomérations par exemple). Cela va sans doute accélérer (de façon réactive et/ou de façon anticipative) des prises de décisions politiques importantes qui devront prévenir, tenir compte ou intégrer dans leurs choix des signaux de radicalisation sociale autour de conflits en santé-environnement et de hiérarchisation des choix politiques.
- Les orientations politiques sous-tendues par la note échappent au conseil scientifique. L'arbitrage, qui est un choix politique, doit être éclairé par ce type d'étude qui a un devoir de transparence, tant sur les aspects techniques que sociaux. Le problème est d'ampleur et la question des conflits d'usages est sous-tendue : il faut insister sur la vertu de la transparence.
- Le rôle du conseil scientifique est de rappeler les situations d'incertitude face au changement climatique. Certaines hypothèses prises en 2019 sont médianes et de nouvelles simulations apparaissent plus pessimistes : les baisses de l'hydrologie naturelle pourraient être plus importantes. La baisse de l'enneigement devrait aussi imposer aux gestionnaires d'ouvrages des modifications fortes dans leur gestion opérationnelle. La question du remplissage et celle de la dynamique stockage/déstockage devraient également être abordées. De même, il ne faut pas se cantonner à ne parler que de débit : l'augmentation de la température de l'eau et la dégradation de sa qualité sont à intégrer dans la réflexion.
- L'exercice nécessite une remise en perspective. L'hypothèse sous-jacente de compenser la baisse de l'hydrologie est socialement et politiquement forte. Elle ouvre le débat plus global du maintien ou pas des DOE et encore plus globalement de quel type de développement/aménagement du territoire (activités

économiques, biodiversité et place de l'eau) nous souhaitons pour 2050. Cette question doit être traitée à une échelle locale, en laissant aux acteurs le soin de penser le problème, de décider à quelle vision partagée du territoire ils aboutissent à l'horizon 2050, ainsi que d'imaginer le chemin (les voies de solutions) pour y arriver. Cet exercice s'apparente à ce qui doit être fait au sein des PTGE (qu'est-ce qu'on veut et quels moyens on se donne), nécessitant une approche moins théorique et un volet important d'animation s'appuyant sur les sciences sociales. La réponse n'est pas ou n'est pas que économique : il faudrait se doter d'une approche multicritère avec des indicateurs socio-culturels.

**NB : Cette note n'a été validée que par le groupe de travail du 27/11/2020 et n'a donc pas été soumise à l'ensemble des membres du CS qui n'en prendront connaissance que lors de la prochaine session du CS en mars 2021**